

Procès verbal du conseil municipal du mardi 8 novembre 2016 à 20 h 30.

Présents : Mmes GARCIA M., SALADINO I.

MM. SARTI G., JAUFFRE M., FARGIER G., BERARD T., ALEXANDRE J., DESCOURS J.

Pouvoir : ARZALIER B. à SALADINO I. **Absents :** D. MAZON

Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

1) Adoption du projet de PV du conseil municipal du 18 juillet 2016. Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote unanimité.

2) Fixation de la durée d'amortissement du logiciel de facturation de l'eau.

Il est proposé d'amortir ce logiciel sur une durée de 2 ans. Le coût du logiciel étant de 604, 80 €. Le montant annuel de l'amortissement sera de 302,40 €. Vote : unanimité.

3) Décision modificative au budget eau et assainissement :

Il s'agit d'intégrer :

- l'amortissement du logiciel de facturation de l'eau
- une annulation de titre sur exercice antérieur (redevance assainissement) pour un montant de 45,78 € (arrondi à 50 €)

DM 1 Budget eau et assainissement 2016		
Dépenses de fonctionnement		
O11- 6063	fournitures entretien	- 352,40
O67 - 673	annulation de titre sur exercice antérieur	50,00
042- 6811	amortissement logiciel eau	302,40
	TOTAL	0,00
Recettes d'investissement		
4582	subvention ANC AERMC	- 302,40
O40-28158	amortissement logiciel	302,40
	TOTAL	0,00

Vote : unanimité.

4) Demande de subvention pour l'Espace de Vie Sociale :

Le 14 novembre 2015, le conseil d'administration de l'association «Mont'à la Feïra» a validé le projet de création d'un Espace de Vie Sociale de la vallée de la Bourges.

Les Espaces de Vie Sociale concourent à la politique d'animation de la vie sociale, un des axes constants de l'engagement des Caisses d'Allocations Familiales conduit sur l'ensemble du territoire. En complément du financement apporté, la CAF, pour accorder son agrément, demande une participation obligatoire des communes.

Dans le cadre du projet de création de l'Espace de Vie Sociale porté par l'Association «Mont'à la Feïra», il est demandé une participation financière de la commune de St Pierre de Colombier de 1 290 € pour l'année 2017. Vote : unanimité

5) Tarif eau des hameaux :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une tarification de l'eau des hameaux doit être établie.

Cette tarification comprend une part fixe et une part variable. La part fixe (abonnement) ne doit pas être supérieure à 40 % du coût du service HT pour une consommation d'eau de 120 m³ pour les communes rurales. Le maire précise que le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau demandent, pour que les collectivités soient éligibles aux aides, que le prix du m³ soit supérieur à 0,90 € HT /m³ pour 120 m³ (part fixe + part variable). La proposition pour 2016 est la suivante :

- Abonnement : 50,64 € TTC
- Prix du m3 : 0,64 € TTC.

Il est précisé également que la redevance pour pollution domestique due à l'agence de l'Eau est de 0,31 € TTC/m3. Vote : unanimité.

6) Travaux de protection des captages, acquisitions foncières (Pruneyrolles, Le Prat, Le Vernet)

Pour les captages de Pruneyrolles et du Prat, l'hydrogéologue a demandé des travaux :

- Création d'un fossé pour dévier les eaux de ruissellement en rive droite du captage du Prat, travaux de signalisation et améliorations au niveau de la prise d'eau, remplacement de couvercles.
- Pose d'une clôture fermant le Périmètre de protection Immédiat au captage de Pruneyrolles ainsi que des travaux de signalisation et des améliorations au niveau de la prise d'eau.

Par ailleurs, il est nécessaire d'acquérir les terrains compris dans le Périmètre de Protection Immédiat pour les captages du Prat, de Pruneyrolles et du Vernet.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir les terrains définis par le Périmètre de Protection immédiat à Pruneyrolles (captage des Mouleyres), au Prat (captage de Combe Barry) et à Hauteyzac (captage du Vernet), de réaliser les travaux demandés par l'hydrogéologue, de faire faire des devis et de demander les aides à l'Etat (DETR), au Département et à l'Agence de l'eau. Vote : unanimité.

7) Remplacement d'un élu au CCAS :

Les représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale sont au nombre de 4. Suite à la démission de Mme AUDIGIER Sybille. Il convient de nommer un représentant du Conseil Municipal. M. ALEXANDRE Jacques, seul candidat, a été nommé. Vote : unanimité.

8) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux

Comité syndical du syndicat Ardèche Claire : Jeudi 27 octobre 2016 :

- Compte rendu des actions réalisées dans le cadre des délégations consenties par le Comité
- Compétence GEMAPI et gouvernance sur le bassin versant de l'Ardèche
- Communication : bilan depuis 2007 et future stratégie
- PAPI 2017-2021 : validation du programme d'actions
- Reconduction du poste de chargé de mission inondations – PAPI
- Reconduction du poste de chargé de mission Natura 2000
- Reconduction du poste de responsable de chantier
- Archivage : détermination des délais de conservation des documents et règlement de la consultation des archives du Syndicat

Comité syndical du SEBA, 4 octobre 2016 :

1.1 Gouvernance et réorganisation institutionnelle : composition du bureau syndical, détermination du nombre de vice-présidents – Election de nouveaux vice-présidents – Régime indemnitaire des élus-Commission Consultative des Services Publics Locaux,

1.2 Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable et de l'assainissement,

1.3 Rapports annuels 2015 des Délégués AEP et assainissement collectif,

1.4 Rapport annuel 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

2 – FINANCES :

2.1 Décision Modificative no 2 pour les trois budgets,

2.2 Budget principal gestion générale – Amortissement bâtiments La Sigalière,

2.3 Autorisations de Programme/Crédits de Paiement-Actualisations.

3 – RESSOURCES HUMAINES :

3.1 Tableau de l'effectif du personnel-Modification.

Comité syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale le 2 novembre 2016 à Vinezac.

Validation de la synthèse du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale.

Portrait du territoire à un instant T. Constats partagés. LIVRE 1 : diagnostic Socio-économique. LIVRE 2 : Etat initial de l'Environnement.